

Compte rendu de la réunion de concertation BSI ADD du 2 octobre 2020



Instance :

Date : 2 octobre 2020

Lieu : UCANSS + vidéo-conférence

Participants : UCANSS R. Le May, B. Puel, C. Bonvalot. IGAS, J-L Rey, OS représentatives des ADD dont pour la CFE-CGC, B. Picard, J. Janvier.

Le projet.

Un Baromètre Social Institutionnel en direction des agents de direction a été préparé par l'UCANSS et sera proposé aux organismes entre le 16 et le 27 novembre 2020. Les résultats seront diffusés le 9 décembre.

En 2017, un premier BSI spécifique aux agents de direction avait été élaboré conjointement avec l'UCANSS, à la demande des organisations syndicales d'agents de direction. Celles-ci regrettent donc vivement de n'avoir pas été associées à la rédaction de celui-ci.

Objectifs :

- Avoir une vision actualisée des conditions d'exercice de la fonction et du climat social.
- Contribuer la réflexion sur les évolutions de la Liste d'Aptitude et du comité des carrières confiée à son Président, J-L Rey, par la Direction de la Sécurité Sociale par [lettre du 20 juillet 2020](#).

Le questionnaire reprend une partie des questions posées en 2017, des questions en lien avec la mission conduite par J-L Rey et quelques questions spécifiques à la crise COVID.

Les interventions et demandes du SNPDOSS CFE-CGC.

1 – Le questionnaire proposé correspond à une collecte d'informations par l'employeur. Les questions relatives au COVID auraient pu faire l'objet d'un retour d'expérience, elles ne relèvent pas d'un BSI. Impression de confusion.

2 – Mesurer précisément le degré d'inquiétude des agents de direction des branches Recouvrement et Retraite dans un contexte où les réformes annoncées et les travaux engagés suscitent des craintes.

3 – Faire expressément référence à la notion d'entretien d'évaluation ou d'entretien professionnel. La formulation proposée, générale, n'est pas satisfaisante concernant un évènement important et potentiellement sensible dans le parcours des collègues.

4 – Ne pas borner la question sur le parcours professionnel à la sélection des cadres dirigeants. Les $\frac{3}{4}$ des agents de direction sont sous-directeurs ou directeurs adjoints. Beaucoup ne postulent pas ces emplois (4,3 candidatures en moyenne sur les postes de directeurs et 3,8 sur les postes de DFC, chiffres en baisse).

5- Rajouter une question sur l'ancienneté « dans son poste » à l'ensemble des questions complémentaires pour avoir des informations plus précises sur la mobilité.

6 – Introduire une distinction dans le « volet COVID » entre la période de confinement, du 17 mars au 11 mai et la période post-confinement qui n'est pas terminée et a eu un impact significatif sur la fonction et le rôle de beaucoup d'agents de direction